

Département :
LOT ET GARONNE

Commune :
GAVAUDUN

Section : G
Feuille : 000 G 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 23/03/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

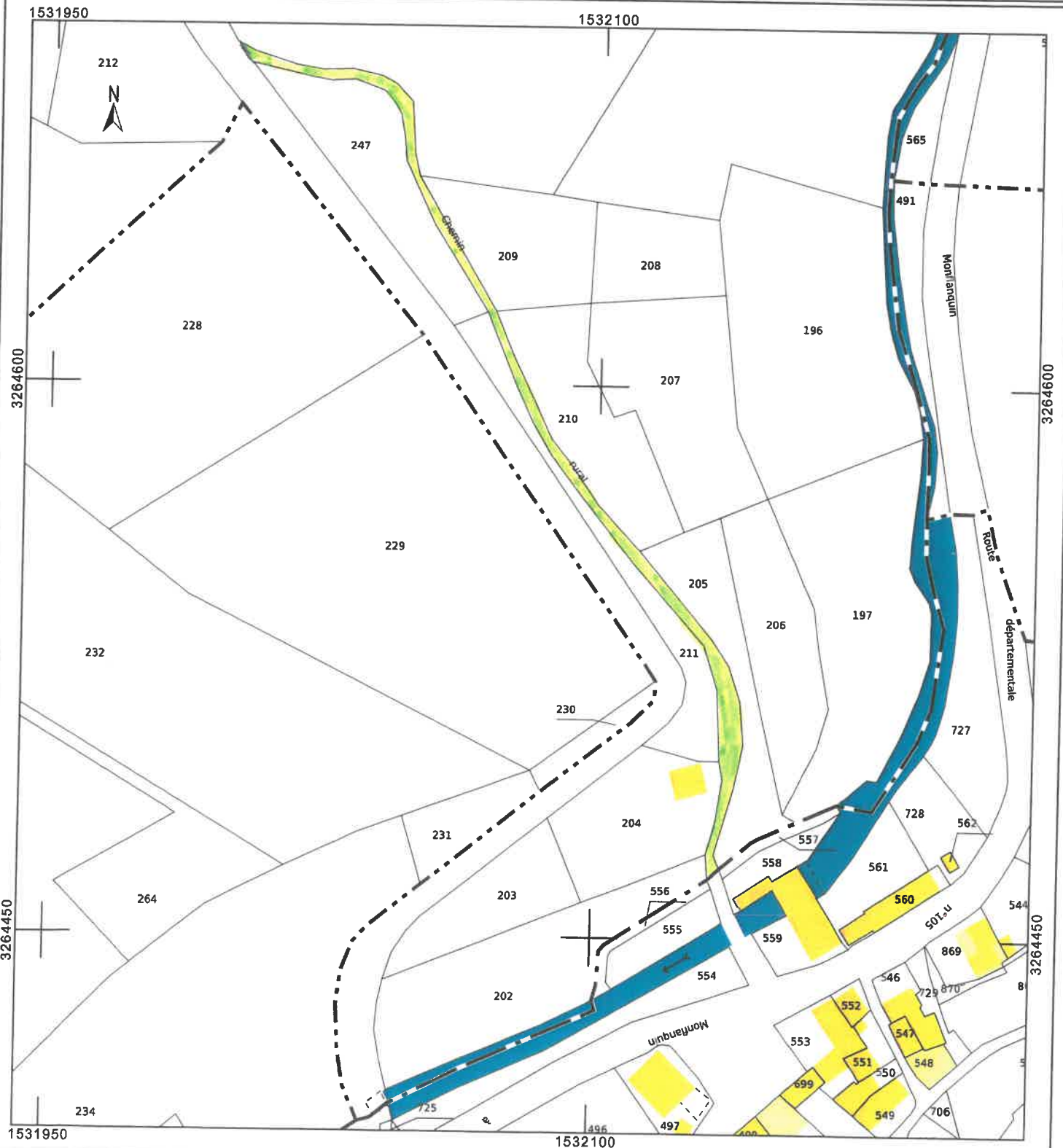
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Chemin à aliéner

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
AGEN
Pôle de Topographie et de Gestion
Cadastrale Centre des Finances
Publiques 47921
47921 AGEN CEDEX 9
tél. 05 53 69 19 19 -fax
ptgc.470.agen@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Aliénation partielle du chemin rural situé au lieu-dit « Camp de la Borie »

Tableau des parcelles du/des propriétaire(s) concerné(s)

Section	Parcelle	Lieu-dit	PROPRIÉTAIRE(S)
G	202	Camp de la Borie	DUPONT CHRISTOPHE - TRIMOULET CHRISTINE
G	204	Camp de la Borie	DUPONT CHRISTOPHE - TRIMOULET CHRISTINE
G	211	Camp de la Borie	DUPONT CHRISTOPHE - TRIMOULET CHRISTINE
G	247	Camp de la Borie	DUPONT CHRISTOPHE - TRIMOULET CHRISTINE
G	194	Camp de la Borie	AUTRAYGUES ROSINE - GARROUSTE FRANCOISE
G	209	Camp de la Borie	DUPONT CHRISTOPHE - TRIMOULET CHRISTINE
G	210	Camp de la Borie	DUPONT CHRISTOPHE - TRIMOULET CHRISTINE
G	205	Camp de la Borie	DUPONT CHRISTOPHE - TRIMOULET CHRISTINE

SUD OUEST Emploi

Retrouvez les offres emploi dans la région sur sudouest-emploi.com

Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com
Affilié à francemarches.com

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques

Commune de Gavaudun (47150)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Sur le projet d'alléation partielle du chemin rural de Camp de la Borie à Gavaudun

Par arrêté municipal en date du 15 mars 2021, le maire de Gavaudun a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'alléation partielle du chemin rural de Camp de la Borie, sur la commune de Gavaudun.

À cet effet, M^{me} Aurélie TIMBAUD a été retenue comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Gavaudun du samedi 3 avril 2021 à 10 h 30 au lundi 19 avril 2021 à 12 heures aux jours et heures habituels d'ouverture au public soit le lundi de 9 h 30 à 12 heures, le jeudi de 9 h 30 à 12 heures et le samedi de 10 h 30 à 12 heures.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie et sur son site internet. Les observations relatives à ce projet, pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie ou par courrier à transmettre à M^{me} le commissaire enquêteur, maire, Le Bourg, 47150 Gavaudun, ou par mail à l'adresse suivante : mairiegavaudun@orange.fr

Le commissaire enquêteur recevra en mairie le public dans les locaux de la mairie : le samedi 3 avril 2021, de 10 h 30 à 12 heures ; le lundi 19 avril 2021, de 9 h 30 à 12 heures ;

Le public devra respecter les conditions sanitaires liées au covid-19 en vigueur au moment de la visite.

Son rapport et ses conclusions, transmis au moins un mois après clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Gavaudun pendant un an.

À l'issue de l'instruction, le Conseil municipal se prononcera, par délibération, sur l'alléation partielle du chemin rural de Camp de la Borie, au vu des conclusions de l'enquête publique.

Offres d'emploi

Secrétariat/Assistanat

Agence Immobilière à Périgueux recrute un(e) SECRÉTAIRE à mi-temps. Expérience souhaitée dans l'immobilier. Env. CV sous la ref 6773 : dom@sudouest.fr (qui transmettra).

BTP

Constructeur régional de maisons individuelles depuis 1984,

Notre Maison

recrute en CDI sur Angoulême un **DESSINATEUR/MÉTREUR** (h/f)

Expérience exigée et connaissance des logiciels métier.

Envoyez CV et lettre de motivation à : sarah.pitcho@notremaison.fr

Discretion assurée.

Informatique/Télécom/Multimedia

audap
agence de services informatiques & systèmes

L'Agence d'urbanisme Atlantique & Pyrénées, ingénierie publique au service des territoires, recrute en CDI sur Bayonne ou Pau selon convenance un(e) **ANALYSTE DONNÉES / DATA ANALYST**

Mission au sein du Pôle data ingénierie territoriale : Analyse et qualification des données territoriales, recherche de nouvelles méthodes d'analyse et de traitement de données, participation active au virage numérique en cours dans nos métiers.

Profil recherché : Bac + 5 en data analyse, data science, big data, mathématiques, statistique, informatique... Expérience similaire de 3 ans minimum. IA, deep learning, base de données, API, ETL, outils d'analyses statistiques.

Retrouvez le détail de l'annonce sur www.audap.org

Envoyez CV, lettre de motivation et prétentions salariales avant le 31 mars 2021 à : contact@audap.org

Date d'audition des candidats sélectionnés : le 9 avril 2021.

Ingénieurs/Techniciens/Prod.

LABRUQUERE
EQUIPEMENT TECHNIQUE HÔTELER

Depuis 36 ans spécialiste de l'équipement des cuisines professionnelles recrute en **CDI à Bayonne**

1 TECHNICIEN MONTEUR (H/F)

1 TECHNICIEN DE MAINTENANCE (H/F)

1 TECHNICIEN DÉPANNEUR (H/F)

EN CUISINES PROFESSIONNELLES

CAP, BAC ou BTS frigoriste souhaité.

- ✓ 35 h hebdo, heures supp. payées.
- ✓ Véhicule, outillage, vêtements de travail fournis.
- ✓ Salaire fixe + primes + intéressement + mutuelle.

Rejoignez notre équipe expérimentée !

Envoyez CV et lettre de motivation à : jtblabruquere@groupepif.com

Société LABRUQUERE, rond-point de Maignon, 64100 BAYONNE

Emplois à domicile

Demandes

AUXILIAIRE DE VIE recherche gardes de nuit auprès des personnes âgées ou handicapées secteur BAB tél : 0761437364

Retrouvez toutes les annonces de votre quotidien sur www.sudouest-annonces.com. Le site annonces de votre région.

Annonces légales

Vie des sociétés

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'avocats
2, Impasse Couzinet
Parc de la Plaine
BP 95818
31505 Toulouse Cedex 5

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 9 mars 2021, il a été constitué une EURL dénommée :

POURQUOI PAS.

Objet social: salon d'esthétique, soins de visage et du corps au moyen de technologies modernes, minceur, onglerie, relaxation, massage non médicamenteux, vente de produits et accessoires de beauté.

Siège social : Avenue de Leduche, 47500 Fumet.

Capital : 1 000 euros.

Gérance : M^{me} Maeva ARNOUTS demeurant Brugou, 47500 Montayral.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Agen.

Sud Ouest auto-moto

Les nouveautés au banc d'essai chaque vendredi dans votre journal et sur sudouest.fr/sport/auto-moto/



SudOuest archives



Offrez le journal complet ou la une sur sudouest.fr/archives/



Sud Ouest marchés publics

Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques

Tous les marchés du Sud-Ouest 100 % gratuit sur sudouest-marchespublics.com

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL



Mairie de
Gavaudun

Séance du 01/03/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation
25/02/2021

Date d'affichage
25/02/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J./..

et publication du :

..J./..

L'an deux mille vingt ET un, le premier mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. TEYSSEDOU Adrien.

Etaient présents :

Mme BLOT Claudie, M. BOUSQUET Thierry, M. CAPMAS Serge, M. FIAULT Nicolas, Mme GOSSET Angélique, M. GUEDES PIRES Bruno, M. TEYSSEDOU Adrien, M. VIERGE Pierre Guy Hervé, M. BISSIERES Sylvain Frédéric

Procurat ion(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GAJAC Paule, Mme SOULIER Laura Marie Leslie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BOUSQUET Thierry

Numéro interne de l'acte : 16-2021

Objet : Mise à enquête publique pour désaffectation du chemin rural de Camp de la Borie en vue de son aliénation partielle

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une partie du chemin rural dit de Camp de la Borie située à Gavaudun section G parcelles 202, 204, 211, 247, 194, 209, 210 et 205 ne permet pas la mise en sécurité des randonneurs et visiteurs potentiels du site ainsi que la préservation du site historique « La Léproserie ». Le chemin est non nécessaire pour relier un lieu public et sa circulation est difficile en raison de l'état de la voie. Il n'est pas inscrit dans le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Il convient de récupérer et mettre en valeur « La Léproserie » par un autre cheminement, de ce fait, l'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution envisagée.

Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à la désaffectation en vue de l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

AR PREFECTURE

047-214701096-20210301-2021_DE_16-DE
Regu le 16/03/2021

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré en scrutin ordinaire à main levée,**

Décide de procéder à l'enquête publique préalable à la désaffectation en vue de l'aliénation partielle du chemin rural dit de de Camp de la Borie, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Constate que la délibération est approuvée à la majorité.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 6, Contre : 2, Abstention : 1)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à GAVAUDUN
Le Maire,





ARRÊTÉ n° AR-2021-07

Portant sur l'ouverture d'une enquête publique

En vue de l'aliénation partielle du chemin rural de « Camp de la Borie »

Le Maire de la Commune de GAVAUDUN

Vu le Code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L. 161-10 et R. 161-25 et suivants,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L. 134-1, R. 134-5 et suivants,

Vu la délibération n°16-2021, du 01/03/2021, relative à la Mise à enquête publique pour désaffectation du chemin rural de Camp de la Borie en vue de son aliénation partielle,

Vu le dossier d'enquête constitué,

Vu la liste départementale des commissaires enquêteurs,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du samedi 03 avril 2021 est ouverte une enquête publique préalable à l'aliénation partielle du chemin rural situé à « Camp de la Borie ».

ARTICLE 2 : Madame Aurélie TINGAUD, inscrite sur la liste d'aptitude, est nommée Commissaire enquêteur.

ARTICLE 3 : Un dossier d'enquête publique est déposé à la Mairie de Gavaudun, sise à Le Bourg 47150 Gavaudun, siège de l'enquête, pendant 17 jours consécutifs du samedi 03 avril 2021 à 10h30 au lundi 19 avril 2021 inclus à 12h00.

Il est consultable par toute personne aux jours et horaires d'ouverture suivants :

- Le Lundi : de 09h30 à 12h00
- Le Jeudi : de 09h30 à 12h00
- Le samedi : de 10h30 à 12h00

AR PREFECTURE

047-214701096-20210315-2021_AR_07_BIS-AR
Regu le 30/03/2021

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune
<https://gavaudun.fr/>

ARTICLE 4 : Pendant la durée de l'enquête, les observations formulées par le public seront enregistrées sur un registre spécialement ouvert à cet effet. Elles pourront être directement consignées sur le registre en mairie ou être adressées à la mairie à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse : Mairie de Gavaudun, Le Bourg 47150 Gavaudun. Ou par mail à l'adresse suivante : mairiegavaudun@orange.fr

ARTICLE 5 : Le commissaire enquêteur recevra le public dans les locaux de la mairie les :

- Samedi 03 avril 2021 de 10h30 à 12h00
- Lundi 19 avril 2021 de 09h30 à 12h00

ARTICLE 6 : Quinze jours au moins avant l'ouverture des enquêtes, le présent arrêté sera affiché en Mairie et aux extrémités du chemin rural situé au lieudit « Camp de la Borie » et sur le tronçon faisant l'objet du projet d'aliénation, ainsi que sur le site internet de la commune.

Un certificat de l'autorité municipale constatant l'accomplissement de ces formalités sera annexé au rapport du commissaire-enquêteur.

Un avis d'enquête sera en outre inséré dans deux journaux du département (La Dépêche, Sud-Ouest).

ARTICLE 7 : Le public devra respecter les conditions sanitaires liées au COVID-19 en vigueur au moment de la visite.

ARTICLE 8 : A l'issue du délai de 17 jours précités, le commissaire enquêteur clôturera le registre d'enquête. Il disposera d'un délai de 1 mois pour transmettre au Maire le dossier, le registre d'enquête et ses conclusions motivées.

ARTICLE 9 : Le Conseil Municipal délibérera sur le projet d'aliénation après clôture de l'enquête publique et remise du rapport du commissaire enquêteur.

ARTICLE 10 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame le Commissaire enquêteur et à Monsieur le Préfet.

Fait à Gavaudun,
Le 15/03/2021.

Le Maire,
Adrien TEYSSÉDOU

